

EMA SUP PARIS

École RETAIL - MODE - LUXE - BEAUTE — CFA & Organisme de formation

GRILLE TARIFAIRE 2026

Tarifs Hors Taxes (H.T.) en euros — applicables à compter du 01/01/2026

1 — FORMATION EN ALTERNANCE

Dispositif	Unité	Tarif H.T.
Contrat de professionnalisation — Certifications EMA SUP inscrites au RNCP	/ heure	15 €
Contrat d'apprentissage — Certification RNCP niveau 4	/ an	7 910 €
Contrat d'apprentissage — Certification RNCP niveau 6	/ an	8 120 €

Dans le cadre de l'alternance, aucun frais n'est demandé aux salarié·es alternant·es.

2 — FORMATION CONTINUE

Prestation	Unité	Tarif H.T.
Journée de formation	/ jour	2 200 €
Projets nationaux (plus de 20 jours d'interventions / an)	/ jour	1 990 €

Hors site EMA SUP : frais de déplacement et d'hébergement des formateurs en sus, sur justificatifs.

3 — V.A.E. & VALIDATION PARTIELLE DE CERTIFICATIONS RNCP

Prestation	Unité	Tarif H.T.
Étude du dossier de recevabilité V.A.E.	forfait	80 €
Accompagnement à la réalisation du livret de preuves (organisme certificateur)	21 heures	2 100 €
Frais d'inscription — commission de certification V.A.E.	forfait	890 €
Validation d'un BLOC de certification déjà préparé mais non acquis	forfait	200 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Inscription

L'inscription implique l'adhésion du responsable d'inscription et du/des participant·es aux présentes CGV. Un acompte de 30 % du coût global est demandé à l'inscription.

Rétractation & annulation (art. L.6353-5 à 7 du Code du travail)

Délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature de la convention (LRAR), sans frais. Passé ce délai, en cas d'abandon, 30 % du prix total sont facturés. En cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis.

Inexécution (art. L.6354-1 du Code du travail)

En cas d'inexécution totale ou partielle, EMA SUP rembourse les sommes indûment perçues. EMA SUP s'engage à ne pas ajourner une formation moins de 10 jours ouvrables avant son début et à prévenir chaque participant·e et responsable d'inscription.

Modalités de paiement

Factures payables comptant à réception, par chèque ou virement. En cas de prise en charge par un organisme payeur, le responsable d'inscription communique tous les éléments nécessaires au paiement. Tout retard génère des pénalités égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Différends

À défaut de règlement amiable, les Tribunaux de PARIS sont seuls compétents.

EMA SUP PARIS — Organisme de formation enregistré sous le n° 452 813 769 de déclaration d'activité auprès du Préfet de Région PARIS. Certifications professionnelles enregistrées au RNCP.